



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 3 septembre 2024, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement suivant

Règlement #180-24 modifiant le règlement #177-23 relatif à la collecte des matières résiduelles

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire, et ce, du mardi au jeudi selon les heures d'ouverture de même que sur le site internet de la municipalité au www.munbelcourt.ca

Donné à Belcourt, ce 4^e jour du mois de septembre 2024.


Nathalie Lizotte
Secrétaire-trésorière
Directrice générale